

Agreste Limousin

numéro 80 - octobre 2012



PNR de Millevaches en Limousin :

Les circuits courts n'échappent pas à la dynamique du territoire

11% des exploitants agricoles du PNR de Millevaches ont fait le choix de vendre tout ou partie de leur production en circuit court. Ils sont plutôt jeunes, souvent issus d'un milieu non agricole.

Une majorité sont spécialisés dans l'élevage bovin ou ovin, mais une large gamme de produits est disponible. L'agriculture biologique est pratiquée par un quart des exploitants en circuit court, part supérieure à la moyenne régionale.

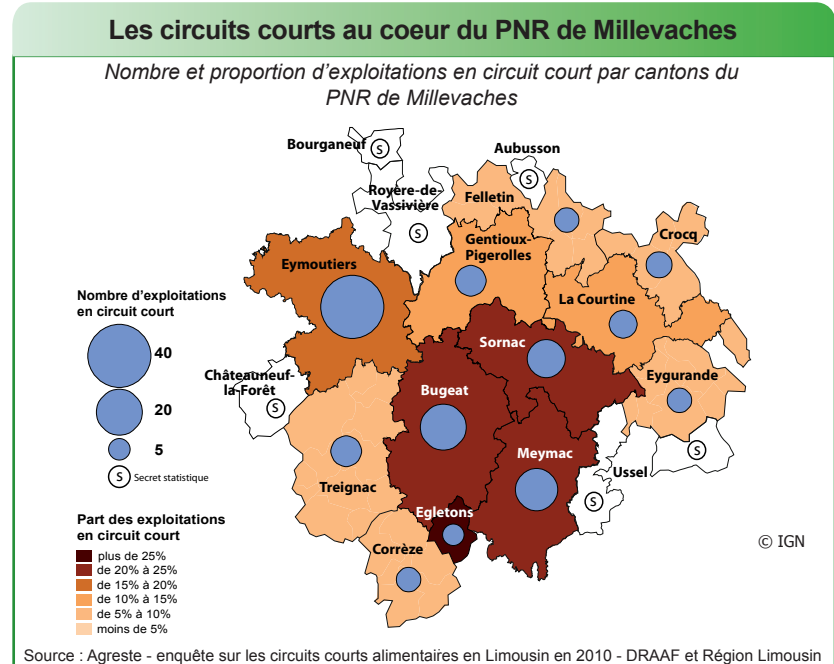
La vente se fait surtout sur le PNR ou dans les villes limousines. Les lieux de vente sont majoritairement considérés comme peu saturés. Plus des deux-tiers des agriculteurs sont satisfaits du revenu tiré par cette activité.

Le dynamisme des collectivités et du PNR sur la thématique des circuits courts favorise le développement de ces démarches par des actions concrètes et un soutien aux projets novateurs.

Le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin, situé au cœur de la région, est un territoire isolé et peu peuplé avec seulement douze habitants au km². On y constate un déclin démographique en raison de la population locale âgée. Le territoire demeure toutefois attractif grâce à sa qualité de vie. L'agriculture est encore très présente. Sur les 1512 exploitations agricoles recensées en 2010, 170 commercialisent en circuit court, soit 11%. La plus forte concentration est observée au cœur du PNR, dans les cantons de Bugeat, Sornac et Meymac avec plus de 20% d'exploitations pratiquant les circuits courts. Installées dans un environnement préservé, un quart

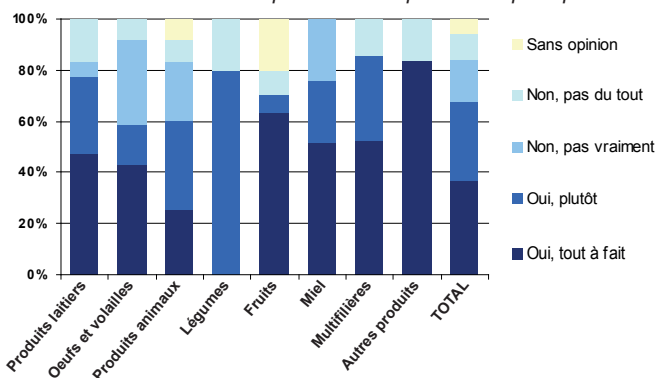
des exploitations en circuit court pratiquent l'agriculture biologique contre 14% en Limousin.

Des producteurs plutôt jeunes
Plus d'un tiers des exploitations en circuit court du PNR de Millevaches sont dirigées par un jeune agriculteur de moins de 40 ans, part supérieure à la moyenne régionale. Les plus de 55 ans ne sont que 16% contre près d'un quart en Limousin. Toutefois 92% d'entre eux n'ont pas de successeur connu, ce qui traduit la problématique de la transmission des exploitations. Les chefs d'exploitation issus du milieu agricole (72%) sont moins nombreux qu'en moyenne régionale (80%). Parmi les exploitants installés en



Des revenus tirés de l'activité circuit court satisfaisants

Proportion d'exploitants selon le degré de satisfaction du revenu tiré de l'activité circuit court par filières de production principales



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

circuit court après 2006, seulement 59% sont issus du milieu agricole, ce qui laisse supposer l'arrivée de nouveaux profils d'agriculteurs. On compte également 13% de pluriactifs.

Une activité qui s'avère payante...

Les exploitations ont débuté l'activité circuit court après 2006 dans 40% des cas. Les facteurs déclencheurs qui ont convaincu les producteurs de se lancer dans ces modes de commercialisation sont l'intérêt économique (28%) et la conjoncture agricole (18%), notamment pour les éleveurs parfois confrontés à des difficultés. Les motivations qui les poussent à conduire cette démarche sont principalement la reconnaissance du travail et des produits, la recherche d'une meilleure valorisation économique de leurs produits, la relation avec les clients ou encore une démarche environnementale. La démarche liée à l'environnement est importante puisqu'un quart des exploitations sont en agriculture biologique contre seulement 14% en Limousin. Il y a donc de la part des producteurs une recherche de qualité des produits, ce qui est d'ailleurs perçu comme la condition première pour réussir dans la vente en circuit court.

Le choix de commercialiser en circuit court s'avère judicieux puisque plus des deux tiers des producteurs sont satisfaits du revenu tiré de cette activité contre 60% en Limousin. Il est à noter que les exploitants en agriculture biologique sont 90% à être satisfaits de leur revenu contre seulement 55% en Limousin.

Les circuits courts représentent en moyenne 53% du chiffre d'affaires total ; un tiers des exploitations réalisent

l'intégralité de leur chiffre d'affaires en circuit court. Il s'agit de modes de commercialisation essentiels pour les exploitations qui souhaitent diversifier leur activité et leur source de revenu.

... à certaines conditions

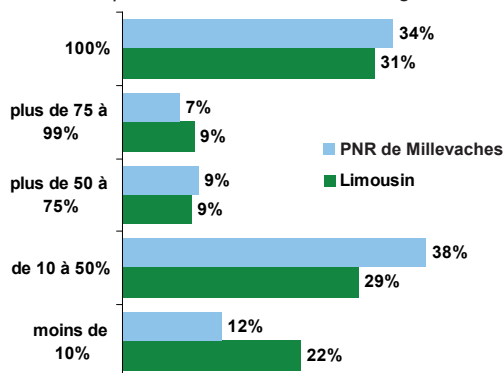
L'activité circuit court apparaît comme une activité rémunératrice. Toutefois, les producteurs mettent en avant certaines conditions jugées indispensables pour réussir. En premier lieu il est nécessaire de proposer des produits de qualité aux consommateurs. Ensuite est évoquée la nécessité d'avoir accès à des équipements spécifiques. Cette condition est notamment mise en avant par les éleveurs qui ont parfois des difficultés pour accéder à des équipements comme les abattoirs ou atelier de découpe qui peuvent être éloignés de leurs exploitations. Enfin la présence d'un bassin de clientèle fait figure de troisième condition de réussite, ce qui peut constituer une difficulté dans un territoire peu peuplé et ne possédant pas de bassin de population majeur. Malgré les éventuelles difficultés rencontrées, les producteurs s'estiment soutenus. En effet, un quart d'entre eux considèrent être appuyés par les politiques publiques dans leur activité circuit court. Cette proportion est la plus élevée de la région. Ainsi, les actions menées localement pour promouvoir ces démarches semblent être reconnues et porter leurs fruits.

Principalement des animaux de boucherie

La gamme de produits vendus en circuit court par les producteurs du PNR de Millevaches est large. Les éleveurs représentent un peu plus de la moitié

Les circuits courts pèsent dans le chiffre d'affaires

Part du chiffre d'affaires réalisé en circuit court sur les exploitations du PNR et de la Région



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

des exploitations. Leur part est largement supérieure à la moyenne régionale qui est de 35%. L'élevage ovin est bien présent car pratiqué par 44% des éleveurs en circuit court contre 30% en Limousin. 18% des élevages sont en agriculture biologique, soit le double de ce qui est observé au niveau régional. Les animaux sont principalement abattus à Ussel et pour une moindre part à Limoges. Il n'y a pas d'outil d'abattage sur le territoire ce qui occasionne des déplacements plus importants aux éleveurs pour faire abattre leurs animaux. Les éleveurs du PNR parcourent 130 km par mois contre 100 km en moyenne régionale.

Les exploitations spécialisées dans la vente de produits laitiers représentent 11% des producteurs en circuit court. Ce sont essentiellement des fromages de chèvre et de vache qui sont vendus.

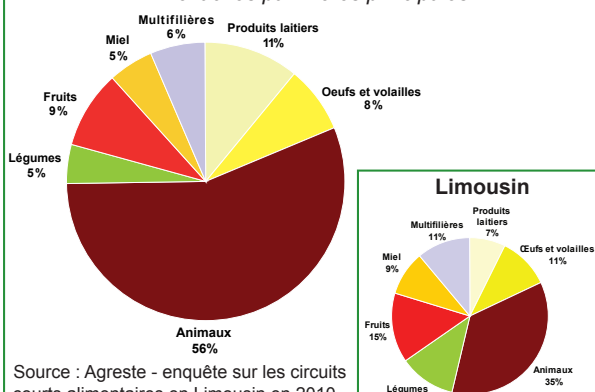
En raison du climat spécifique lié à l'altitude les producteurs spécialisés dans la vente de fruits sont moins représentés (9% contre 14% en moyenne régionale) et proposent à la vente quasi-exclusivement des petits fruits, notamment des myrtilles. On trouve également des producteurs de volailles (8%), des maraîchers (4%), des apiculteurs (5%) et des producteurs commercialisant plusieurs types de produits (6%).

Les commerces locaux : des acteurs incontournables

Les producteurs du PNR de Millevaches utilisent divers modes de vente pour écouler leurs produits en circuit court. Le mode de vente le plus utilisé est la vente à la ferme, pratiquée par 71% des exploitations, qui

Une terre d'élevage

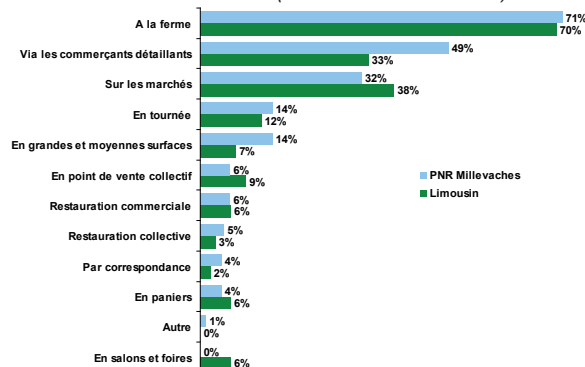
Proportion d'exploitations en circuit court dans le PNR de Millevalches par filières principales



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Les commerçants : acteurs majeurs des circuits courts

Proportion d'exploitations en circuit court selon leur(s) mode(s) de commercialisation (trois cités au maximum)



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

représente le mode de vente le plus important pour 45% d'entre elles. Tous les types de produits sont vendus directement à la ferme.

Le deuxième mode de vente, utilisé par près de la moitié des producteurs contre seulement un tiers en Limousin, est la vente via les commerçants détaillants. Ce mode de vente concerne principalement les animaux qui sont vendus à des bouchers majoritairement situés sur le territoire. Il s'agit d'un mode de vente traditionnel utilisé de longue date par les éleveurs très nombreux sur le territoire. Les produits laitiers sont également écoulés via les commerçants détaillants mais ça ne constitue pas un mode de vente principal pour les producteurs concernés qui privilégient les marchés. Les marchés sont le troisième mode de commercialisation le plus pratiqué avec 32% des producteurs, cette part est moindre qu'en Limousin (38%). Sur les étals des marchés on trouve principalement des produits laitiers, des volailles, du miel ou encore des légumes.

Enfin la vente via les grandes et moyennes surfaces est utilisée par deux fois plus de producteurs qu'en Limousin (14% contre 7% en moyenne régionale). Ce sont les produits laitiers et la viande qui sont vendus par cet intermédiaire qui reste toutefois un mode de vente secondaire. Ces grandes et moyennes surfaces sont quasiment toutes situées en dehors du PNR dans des villes de taille notable. Il est possible que les produits ainsi commercialisés bénéficient d'une notoriété particulière liée à l'image du territoire.

D'autres modes de vente sont utilisés mais dans une moindre mesure : ce sont par exemple la vente à la restauration collective, la vente par corres-

pondance ou encore en paniers utilisée uniquement par les maraîchers.

Des circuits courts de proximité

En étudiant la localisation des lieux de vente des producteurs du PNR de Millevalches, on constate que 93% sont situés en Limousin, et près de la moitié au sein même du PNR. Ainsi, il y a une véritable proximité géographique entre le lieu de production et le lieu de vente des produits. Les principaux lieux de vente sont Ussel, Limoges, Faux-la-Montagne, Felletin, Eymoutiers ou encore Saint-Léonard-de-Noblat. Ce sont les villes avec un bassin de clientèle suffisant qui sont choisies en priorité pour écouler les produits.

De manière globale, tous modes de vente et tous lieux de vente confondus, le niveau de saturation des lieux

de vente apparaît comme faible. Toutefois il faut noter que ce sont sur les marchés que la concurrence se fait le plus ressentir, 39% d'entre eux sont considérés comme saturés notamment pour les volailles et les légumes.

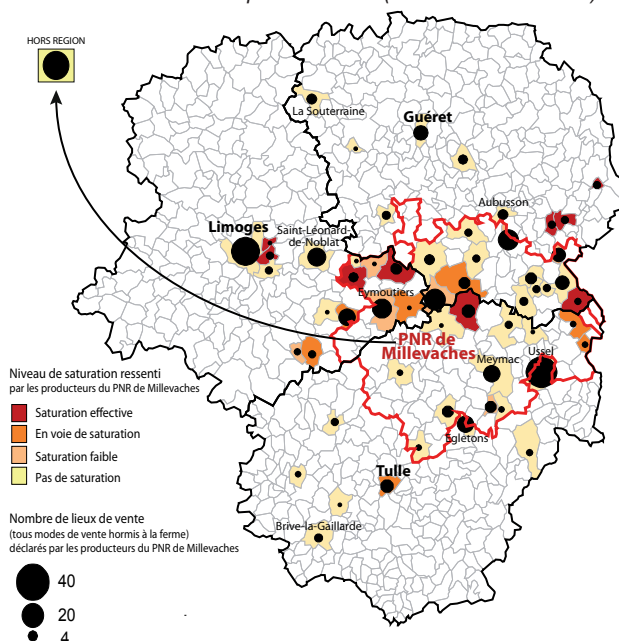
Des contraintes surtout pour les éleveurs

Les producteurs du PNR de Millevalches ont mis en évidence certaines contraintes pouvant nuire à l'activité circuit court. En premier lieu il apparaît que la réglementation sanitaire et commerciale est jugée trop lourde. Cela est évoqué principalement par les éleveurs et producteurs de volailles soumis à des normes sanitaires, liées au respect de la chaîne du froid, qui imposent l'acquisition d'équipements spécifiques.

Un deuxième frein perçu est le défaut

Des lieux de vente de proximité

Nombre de lieux de vente déclarés par les producteurs du PNR de Millevalches et niveau de saturation ressenti par commune (hors vente à la ferme)



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

d'informations, de connaissances ou de compétences. En effet, la pratique des circuits courts nécessite souvent des compétences particulières que les producteurs ne possèdent pas toujours. La formation est considérée comme une condition de réussite par un quart des producteurs. Afin d'acquérir les compétences nécessaires, près du tiers des producteurs ont suivi ou envisagent de suivre une formation spécifique à l'activité circuit court. Un troisième frein est la faiblesse logistique, comme par exemple le manque d'abattoirs. Cela concerne les éleveurs. Afin de pallier ce

manque, une partie de ces derniers se sont d'ailleurs associés avec d'autres acteurs locaux pour mener à bien le projet de création d'un outil d'abattage et de découpe à Eymoutiers, ce qui révèle leurs attentes et besoins dans ce domaine.

Optimistes en l'avenir

L'activité circuit court pourrait dans les années à venir connaître un développement. Au-delà des éventuels nouveaux agriculteurs souhaitant commercialiser en circuit court, les producteurs actuels ont de l'ambition. Dans les cinq prochaines années 55% d'entre eux sou-

haitent augmenter les volumes vendus en circuit court contre 39% en Limousin. Près de la moitié veulent diversifier leurs lieux de vente pour toucher une nouvelle clientèle contre moins d'un tiers au niveau régional. Enfin seulement 6% désirent arrêter leur activité, la plupart pour cause de départ en retraite. On constate donc un optimisme de la part des producteurs qui ont pour ambition de s'inscrire durablement dans cette démarche et de développer cette activité profitable à leurs exploitations sur un territoire dynamique et engagé. ■

Chiffres clés

Proportion d'exploitations selon les perspectives d'évolution

Envisagez-vous dans les cinq ans à venir...	OUI	NON	Ne sait pas
... d'augmenter le volume de vos ventes en circuit court	55%	45%	0%
... d'élargir la gamme de produits commercialisés en circuit court	34%	65%	s
... de diversifier les lieux de vente	46%	54%	0%
... de maintenir le même niveau d'activité	65%	35%	0%
... de réduire ou d'arrêter votre activité de commercialisation en circuit court	6%	92%	2%

Niveau de saturation ressenti par modes de vente (hormis vente à la ferme)

	Non saturé	En voie de saturation	Saturé
Commerçants détaillants	64%	23%	13%
En tournée	82%	18%	0%
Grandes et moyennes surfaces	70%	5%	25%
Marchés	34%	27%	39%
Paniers	75%	25%	0%
Points de vente collectifs	100%	0%	0%
Restauration commerciale	82%	0%	18%
Restauration collective	64%	36%	0%
Total	61%	20%	19%

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court et PBS estimée

	Nombre total d'exploitations	Nombre d'exploitations en circuit court	Part des exploitations en circuit court	Part de la PBS estimée en circuit court
PNR de Millevaches	1512	170	11%	5%
Limousin	14641	1318	10%	4%

Proportion d'exploitations du PNR selon les contraintes et les freins à la réussite des démarches en circuit court (hormis les sans opinion)

	Important	Pas important
Défaut d'information/ de connaissances / de compétences	73%	22%
Charge de travail supplémentaire	55%	45%
Difficulté de conciliation vie familiale/vie professionnelle	38%	60%
Jugement des pairs	14%	81%
Réglementation sanitaire et commerciale trop lourde	77%	23%
Absence de référentiels technico-économiques sur les produits	26%	53%
Difficulté d'accès à des financements publics ou privés	52%	39%
Faiblesse logistique (ex : manque d'abattoirs, etc.)	66%	20%
Manque d'implication et/ou de soutien des acteurs locaux	58%	42%
Rentabilité non maîtrisée	66%	28%
Concurrence avec les autres acteurs du commerce local	38%	59%
Manque de clientèle à proximité du siège de l'exploitation	60%	37%
Manque de clientèle à proximité des lieux de vente	58%	39%
Déplacements pour livraisons trop importants	54%	37%

Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Définitions

Circuit court : mode de commercialisation ne comprenant aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur (vente directe), ou un seul intermédiaire (vente indirecte). L'information est collectée auprès des exploitants, et non auprès des distributeurs.

Production brute standard (PBS) : elle décrit un potentiel de production des exploitations, calculée à partir des surfaces agricoles et des cheptels. La PBS circuit court a été calculée en fonction de la part du chiffre d'affaires circuit court des exploitations.

Exploitations petites, moyennes ou grandes : lorsque la PBS dépasse 25 000 euros annuels, l'exploitation est dite moyenne ou grande. Les autres sont considérées comme petites.

Filière principale : une filière principale de production a été attribuée en fonction de la part que représente chacun des produits dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation. Sept filières principales ont été définies : produits laitiers, œufs et volailles, autres produits animaux (viande bovine, ovine, porcine, lapine, caprine, équine, etc.), légumes, fruits, miel et multifilières.

Pour en savoir plus...

www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
 Tél. : 05 55 12 92 30
 courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
 site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : Anne-Marie Boulengier
 Directeur de la publication : Christophe Leysse
 Rédactrice en chef : Catherine Lavaud
 Rédacteur : Damien Lafarge
 Impression : SSP Toulouse
 Dépôt légal : à parution
 ISSN : 1622-066
 Prix : 2,50 €
 ©AGRESTE 2012